



Febelgra  
united in  
graphics

n°7 **FIRST** juillet 2024

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

# IMPRESSION



Chiffres du secteur 2023

Rétrospective AG

édition



**3**

Édito

**4**

Les chiffres du secteur 2023 (partie 2)

**8**

Rétrospective de l'AG

**10**

Mémorandum électoral

**11**

Impact de la réglementation sur la déforestation

**12**

Réforme de la déduction pour investissement

**14**

Impact des suspensions sur les vacances annuelles

**16**

Question du mois : Obligation du Car-pass

**17**

Partner in Creativity : Toyo Ink Europe

**18**

La conférence Intergraf

**19**

Activités d'automne

**20**

Update chiffres

**22**

En bref

**23**

Focus sur le papier



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

[www.febelgra.be](http://www.febelgra.be)

Suivez-nous sur les médias sociaux :



[www.linkedin.com/company/febelgra](https://www.linkedin.com/company/febelgra)

[www.facebook.com/febelgra](https://www.facebook.com/febelgra)

[www.instagram.com/febelgra](https://www.instagram.com/febelgra)

**Rédaction** Kelly De Meuter - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke

**Adresse** Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - [info@febelgra.be](mailto:info@febelgra.be)

**Impression** Antilope De Bie Printing

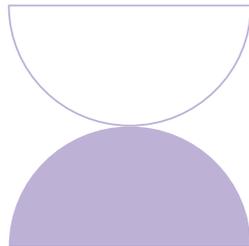
**E.R.** Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

## ÉDITO

# Un petit rayon de soleil parmi les nuages gris

Mais après la pluie, vient le beau temps

Marc Vandembroucke – Directeur Général



Beaucoup d'entre vous profitent déjà ou vont bientôt profiter de vacances bien méritées. Décompresser et recharger les batteries est essentiel, les prévisions de l'été 24 étant devenues un sujet de discussion quotidien.

Le 19 juin, nous avons tenu notre **Assemblée Générale** annuelle. Elle s'est déroulée dans un endroit magnifique (voir p.8) et sous un soleil radieux. Unique en son genre, pourrait-on dire de nos jours, et le signe avant-coureur d'un événement très réussi.

La partie formelle a été suivie de la visite guidée de l'entreprise Inex. Bien qu'il s'agisse d'un secteur différent, il s'avère également que l'automatisation offre la réponse aux défis d'un marché hautement compétitif. Les invités ont ensuite pu

déguster un délicieux dîner, animé par le groupe de musique Acoustic Delight. Malgré un taux élevé de participation, les absents ont une fois de plus eu tort de ne pas être présents !

Avec cet événement, nous avons clôturé un premier semestre de l'année bien chargé. Mais en septembre, nous reprendrons nos activités après la saison creuse avec le PrintBar Flandre occidentale et bien d'autres encore.

Dans ce numéro nous vous présentons également la deuxième partie des **chiffres du secteur 2023**. On aurait aimé voir apparaître un peu plus de rayons de soleil dans ces chiffres, mais ce sont les nuages gris qui dominent. L'emploi dans le secteur a diminué de -4,76% et le chiffre d'affaires du secteur total de -4,93%. Les Pays-Bas,

l'un de nos partenaires commerciaux les plus importants, ont vu leur chiffre d'affaires baissé de plus de -2% selon les derniers rapports. Combiné avec le fait que les prix de vente des imprimés ont augmenté, le secteur se retrouve dans une vague plutôt nuageuse. Febelgra restera donc très attentive par rapport à la nouvelle politique gouvernementale (voir aussi en p.10) et nous poursuivrons sans relâche notre campagne de promotion du secteur. Grâce à la résilience et à l'esprit d'entreprise de nos entreprises, le soleil reviendra.

Plus que jamais, tous les acteurs de notre industrie doivent travailler ensemble et continuer de croire en un avenir durable. En ce sens, il n'y a aucun signe de période creuse.

L'équipe Febelgra vous souhaite à tous d'agréables vacances !

# Les chiffres de l'année 2023

## PARTIE 2

### Le secteur graphique passé au crible

#### La suite...

Nous vous avons présenté la première partie des chiffres du secteur dans l'édition précédente du First Impression. Nous avons examiné dans cet article les chiffres de l'emploi et nous avons constaté que - après une année 2022 pratiquement stable - le nombre de travailleurs salariés a de nouveau diminué de -4,76 %. Cela signifie que 384 emplois ont été supprimés l'année dernière pour passer sous la barre des 8.000. Le nombre d'employeurs a également diminué de -4,81%. Alors qu'en est-il des indicateurs financiers ? Suivent-ils la même tendance ? Vous trouverez tous les détails dans ce numéro.

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du secteur (hors journaux) a baissé de -5,10% en 2023 passant de 2,334 à 2,215 milliards

d'euros. En incluant les quotidiens qui ont enregistré une hausse de 4,47%<sup>1</sup>, le chiffre d'affaires total du secteur est passé de € 2.373 à € 2.256 milliards.

En conséquence, nous retombons presque entièrement au niveau du chiffre d'affaires de 2020, ce qui n'est pas vraiment une bonne nouvelle. La baisse la plus importante concerne les entreprises de prépresse, qui enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires de -5,70 %. Les imprimeries (-4,95%) et les entreprises de finition (-5,48%) affichent également une baisse similaire en 2023 que nous devons désormais qualifier d'année de décroissance.

D'autant plus que la forte inflation a entraîné une hausse des prix des imprimés, qui doit donc également être prise en compte dans l'analyse.

Les particularités des dernières années corona nous obligent à faire une comparaison objective avec 2019. Cela nous dresse le tableau suivant :

- Les imprimeries enregistrent une perte de -19,16% du chiffre d'affaires par rapport à 2019 ;
- Les entreprises de finition suivent cette tendance avec une baisse de -14,73% du chiffre d'affaires ;
- Le prépresse rencontre une baisse de chiffre d'affaires de -4,39% par rapport à 2019.

La décroissance de 2023 est clairement liée aux répercussions des fortes augmentations des prix des matières premières (papier, encres d'imprimerie, divers autres composants) des coûts de l'énergie et enfin et surtout des indexations automatiques des salaires. Il en résulte une augmentation du coût de l'impression.

Tableau 1 | Chiffre d'affaires de l'industrie graphique par sous-secteur pour la période 2013-2023 (Source : SPF Économie)

En €1.000.000	Imprimeries de journaux	Imprimeries	Prépresse	Finition	Total (journaux non inclus)	Total (journaux inclus)
2013	149,02	2111,73	477,99	56,30	2646,02	2795,04
2014	140,79	2182,01	463,57	55,78	2701,36	2842,15
2015	111,45	2050,91	430,43	50,99	2532,34	2643,79
2016	58,45	1947,08	422,04	49,25	2418,38	2476,83
2017	52,90	1965,57	465,26	49,62	2480,48	2533,35
2018	44,04	2003,64	465,39	47,98	2517,02	2561,05
2019	39,74	2192,59	424,15	42,92	2659,66	2699,40
2020	31,80	1806,97	379,88	37,52	2224,37	2256,17
2021	34,60	1667,86	424,82	36,26	2128,94	2163,54
2022	39,15	1864,87	430,06	38,72	2333,65	2372,80
2023	40,90	1772,57	405,53	36,60	2214,70	2255,60

1. La bonne nouvelle est que le segment des journaux a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires pour la deuxième année consécutive, mais cela peut être dû en partie au fait que certains quotidiens sont imprimés pour des partenaires étrangers.



Associés à un ralentissement de l'économie, ces facteurs ont réduit la demande d'impression (commerciale). Bien que les chiffres disponibles à ce sujet soient insuffisants, nous savons également qu'il existe de grandes différences entre les différents segments du marché de l'impression. Par exemple, les segments de l'impression de livres, d'étiquettes et d'autocollants ainsi que d'emballages ont généralement eu de bons résultats.

#### Investissements

Malgré les circonstances connues, il convient de constater qu'en 2023, les investissements pour l'ensemble du secteur (journaux inclus) ont encore augmenté de +12,43 %. En termes nominaux, nous avons pratiquement atteint le niveau d'investissement de 2019.

Il est également frappant de constater que la majeure partie de ces investissements supplémentaires (87 %) a été réalisée dans le sous-secteur de l'imprimerie. Ce qui est donc beaucoup moins le cas pour les entreprises de prépresse, de finition et d'impression de journaux.

Cela concerne principalement les investissements dans de nouvelles machines, dans l'automatisation et la robotisation. Et c'est une bonne nouvelle.

La poursuite de l'automatisation et de la robotisation est plus que jamais, la réponse aux problèmes liés à la hausse des coûts des matières premières et à l'indexation des salaires et constitue un moyen de préserver la compétitivité (voir tableau 2).

**Tableau 2 | Les investissements de l'industrie graphique belge pour la période 2015-2023 (Source : SPF Économie)**

En €1.000.000	Imprimeries de journaux	Imprimeries	Prépresse	Finition	Total (journaux non inclus)	Total (journaux inclus)
2015	4,30	89,60	26,90	4,20	120,70	125,00
2016	2,70	102,60	20,60	3,10	126,30	129,00
2017	1,80	102,10	26,30	2,47	130,87	132,67
2018	4,73	84,35	28,40	2,53	115,28	120,01
2019	2,42	80,55	22,36	2,85	105,76	108,18
2020	1,68	58,26	19,31	1,33	78,90	80,58
2021	1,51	53,79	27,97	1,07	82,83	84,34
2022	1,44	62,37	22,28	2,00	86,65	88,09
2023	2,49	71,88	22,71	1,96	96,55	99,04

### Commerce extérieur – Balance commerciale

En matière de commerce extérieur, nous relevons de bonnes et de moins bonnes nouvelles. Nos exportations ont subi une baisse de -3,77% en 2023. Celle-ci suit donc la tendance de l'évolution générale du chiffre d'affaires. Cela signifie que la part des exportations du chiffre d'affaires global reste supérieure à 31%, mais cela doit bien entendu être replacé dans le contexte de la baisse générale du chiffre d'affaires (voir tableau 3).

Comme nous l'avons écrit l'année dernière, l'impact structurel de l'inflation des salaires ne se manifeste pleinement que cette année (2023). Et en effet, combinés à un ralentissement de l'économie et à des prix de l'énergie plus élevés que ceux de nos partenaires commerciaux, ce sont sans aucun doute les causes de cette baisse des exportations.

En revanche les importations ont chuté de plus de -7 %. Sensiblement plus que la baisse des exportations. Cela se traduit par une balance commerciale **positive** de près de 21 millions d'euros. Mais la vigilance reste de mise car on continue de flirter avec

### Tableau 3 | Part de l'export dans le chiffre d'affaires (imprimeurs de journaux inclus) pour la période 2013-2023

En €1.000.000	Chiffre d'affaires export vs chiffre d'affaires total du secteur		Chiffre d'affaires total (%)
2013	1113,00	2795,00	39,82
2014	1052,00	2842,15	37,01
2015	949,00	2673,96	35,49
2016	983,00	2476,00	39,70
2017	921,00	2533,00	36,36
2018	930,00	2561,00	36,31
2019	765,00	2699,40	28,34
2020	650,00	2256,17	28,81
2021	669,54	2163,54	30,95
2022	737,27	2372,80	31,07
2023	709,49	2255,60	31,45

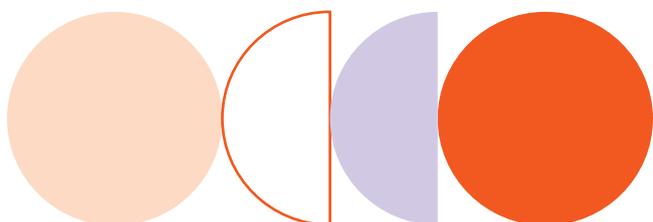
la limite d'une balance commerciale positive/négative. Plus que jamais, nous avons besoin d'une politique gouvernementale qui soutient l'entrepreneuriat (voir tableau 4).

Nous exportons donc à nouveau plus que nous importons, ce qui est une bonne nouvelle, mais les deux paramètres affichent une tendance à la baisse, ce qui met un revers de la médaille en évidence.

La dernière question est de savoir qui sont nos cinq principaux partenaires commerciaux en termes d'exportation et d'importation en 2023 ? En voici un aperçu. Seules les positions de tête de l'export et de l'import ont (légèrement) changé. Les Pays-Bas sont encore une fois le pays vers lequel nous exportons le plus. Avec la France, ils représentent 55,70% de nos exportations. Ces positions de tête étaient inversées en 2022.

### Tableau 4 | EXPORTATION ET IMPORTATION dans l'industrie belge de l'imprimerie (y compris l'impression de journaux) pour la période 2013-2023 (Source : Agence pour le Commerce extérieur). De légers écarts sont possibles car les codes SH sont utilisés ici au lieu des codes NACE.

En €1.000.000	Export (Mio EUR)	Evolution (%)	Import (Mio EUR)	Evolution (%)	Balance commerciale (MIO EUR)	Evolution (%)
2013	1113,00	-10,31	1065,00	-5,84	48,00	-56,36
2014	1052,00	-5,48	985,00	-7,51	67,00	39,58
2015	949,00	-9,79	758,00	-23,05	191,00	185,07
2016	983,00	3,58	734,00	-3,17	249,00	30,37
2017	921,00	-6,31	736,00	0,27	185,00	-25,70
2018	930,00	0,98	743,00	0,95	187,00	1,08
2019	765,00	-17,74	705,00	-5,11	60,00	-67,91
2020	650,00	-15,03	648,00	-8,09	2,00	-96,67
2021	669,54	3,01	759,18	17,16	-89,64	-4582,00
2022	737,27	10,12	740,80	-2,42	-3,53	2439,38
2023	709,49	-3,77	688,51	-7,06	20,98	494,33





**Tableau 5 | Les 5 principaux pays exportateurs**

Top 5 - 2023	Export (1.000.000 EUR)	Part de l'export (%)
<b>Pays-Bas</b>	201	28,30
<b>France</b>	194	27,40
<b>Allemagne</b>	65	9,20
<b>Royaume-Uni</b>	45	6,30
<b>États-Unis</b>	30	4,30

**Tableau 6 | Les 5 principaux pays importateurs**

Top 5 - 2023	Import (1.000.000 EUR)	Part de l'import (%)
<b>France</b>	214	31,10
<b>Pays-Bas</b>	195	28,30
<b>Allemagne</b>	69	10,00
<b>Chine</b>	37	5,40
<b>Royaume-Uni</b>	27	4,00

Du côté des importations, la France prend le pas sur les Pays-Bas. Ensemble, ils représentent 59,40% de nos importations. (voir tableaux 5 et 6).

Nos trois principaux partenaires commerciaux restent les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Du côté des importations, la Chine reste notable dans le top cinq, mais son chiffre d'affaires chute de près de -30 % par rapport à 2022.

#### Résumé et conclusions

De manière générale, 2023 a effectivement été plutôt une année de décroissance. Cela n'aura pas été différent dans de nombreux autres secteurs. Nos chiffres de l'emploi, du chiffre d'affaires sectoriel et de nos exportations ont chuté. La baisse du chiffre d'affaires est due à une forte augmentation des prix de vente.

#### Mais les causes sont nombreuses :

- La chute des prix des matières premières et l'inflation des salaires au cours de la période 2022-2032 ont rendu l'impression plus coûteuse.
- Cela a entraîné le départ de certains groupes de clients ou

la réduction de leurs volumes.

- Cela a également rendu notre compétitivité sur le marché international plus difficile.
- De différentes mesures ou intentions gouvernementales menacent directement ou indirectement notre secteur, telles que :
  - L'intention d'introduire un autocollant Oui/Oui (opt-out).
  - L'augmentation des taux de TVA sur les imprimés.
  - L'augmentation non souhaitée des tarifs de distribution des imprimés non adressés suite à la débâcle du 'contrat de presse'.

#### Enfin, les défis restent globalement les mêmes qu'auparavant :

1. La succession de conditions de marché difficiles pousse de nombreux produits imprimés vers un segment plus haut de gamme. Les volumes diminuent, mais même dans un monde hybride, le consommateur aura toujours besoin d'impressions. L'impression contrôle et guide la vie de chacun, de la naissance à la mort. Vérifiez.

2. La politique gouvernementale joue un rôle important dans cette histoire. Nous aurons bientôt une nouvelle équipe de décideurs politiques qui, espérons-le, reconnaîtront la valeur ajoutée de notre secteur. Ils devraient réaliser que sans la presse écrite, leurs campagnes auraient été bien moins réussies et que la perception de l'écologie doit être replacée dans le bon contexte. Nous sommes sans aucun doute une industrie moins polluante que bien d'autres.
3. Print is NOT dead! Certainement pas, et nous tenterons de l'expliquer davantage grâce à notre mouvement "Les Impressionneurs" en 2024. Après tout, la valeur ajoutée tactile, cognitive et commerciale des médias imprimés ne se dégradera jamais. Nous en sommes convaincus et nous pouvons en être fiers.

Nous vous invitons à diffuser ce message ensemble !

➔ **Des questions ?** Contactez [marc.vandenbroucke@febelgra.be](mailto:marc.vandenbroucke@febelgra.be)

## RÉTROSPECTIVE D'ACTIVITÉ

# Rétrospective d'une Assemblée Générale pétillante

Nous nous sommes réunis le 19 juin à De Melkerij à Bavegem pour notre Assemblée Générale annuelle. Ce moulin à eau historique, datant du XIIIe siècle, a un riche passé en tant que moulin à grains et a longtemps servi à la société laitière Inex située à proximité.



## Assemblée Générale

Notre président, Denis Geers, et notre directeur général, Marc Vandenbroucke, ont ouvert la réunion par un chaleureux mot de bienvenue. Après les formalités de la réunion et l'approbation du rapport de l'année dernière, les comptes annuels 2023 et le budget 2024 ont été approuvés.

Febelgra a également accueilli de nombreux nouveaux membres cette année : Drukkerij Augustynen, Reclam, Koen Vermeulen, Print4U, Beyaert-Sioen Printers, Dele Printing, Kaenguruh Belgium, CREA, Digilinc, Groendruk & la mutualité MC. Ensuite, ce fut au tour de nos nouveaux partenaires en créativité, Winter & Company et Toyo Ink Europe, d'être présentés. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Charlotte Paquit, PDG d'Identic, en tant

que nouvelle administratrice au sein de l'organe d'administration. L'assemblée générale a donné décharge aux administrateurs actuels et au vérificateur aux comptes pour leur politique menée au cours de l'exercice écoulé. Nous avons dit au revoir à Paul Saffer. Il s'est occupé minutieusement de la comptabilité pendant plus de quinze ans, mais dépose désormais les livres 😊 pour profiter d'une retraite bien méritée. Kris Van Eeckhoudt, de Fidiaz, gèrera désormais les chiffres de Febelgra.

La partie formelle de la réunion s'est terminée par l'annonce du mémorandum électoral, des prochains événements d'automne et des captivantes actions des Impressionneurs en arrivage.

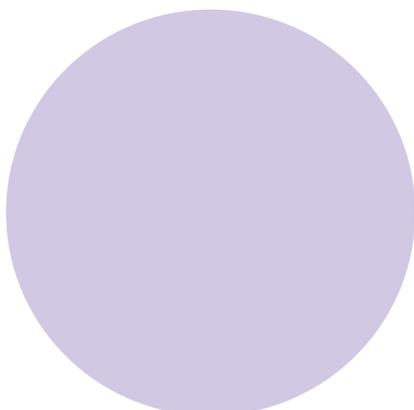
Soon more!



### La visite d'entreprise

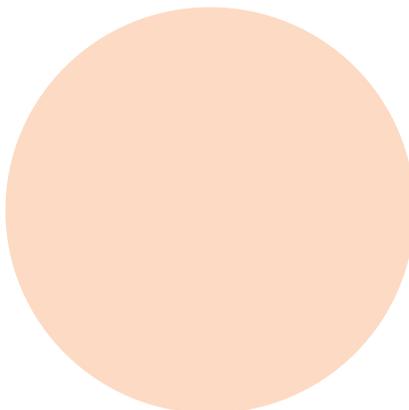
Après une petite pause rafraîchissante agrémentée de délicieuses collations, nous nous sommes aventurés dans les fascinantes coulisses d'Inex. Après le changement vestimentaire de circonstance, nous avons commencé la visite par le quai de chargement, où un million de litres de lait sont livrés quotidiennement. Une fois le contrôle de qualité, l'écémage et la stérilisation terminés, le lait est réparti sur les différentes lignes de production (yaourt, lait, lait chocolaté, etc.). Le guide nous a promené au

milieu des remorques et d'un enchevêtrement de tuyaux, de réservoirs de stockage et de tapis roulants. Dans le département d'emballage, où tout est également largement automatisé, on nous a montré comment sont fabriqués les briques de lait. La taille de l'entrepôt qui a un stock de trois semaines (un stockage de 17 millions de litres de lait et de produits laitiers) nous a fait prendre conscience de l'ampleur de la production. Bref, la visite nous a donné une image impressionnante des processus de production au sein de cette entreprise familiale.



### Une clôture swingante

Une belle surprise nous attendait pour la dernière partie de la soirée : un live band acoustique a apporté une dose supplémentaire d'ambiance et de convivialité. Entre-temps, les invités ont pu profiter d'un buffet copieux et ont eu l'occasion de discuter entre collègues du secteur. Au fur et à mesure que la soirée avançait, les fans de danse ont montré leurs talents sur la piste de danse. Rétrospective sur une soirée réussie, sous le signe de la connexion dans une atmosphère très agréable.





# Mémoire électoral parce que l'impression fonctionne et inspire

Le 9 juin, nous nous sommes rendus aux urnes pour les élections régionales, fédérales et européennes. Les élections des provinces, des communes et des conseils de district suivront en octobre. On sait depuis un certain temps que le secteur graphique est sous pression en raison des innovations numériques et des problèmes de coûts. Pourtant ce secteur créatif reste résilient et fier ! Cependant, diverses intentions et mesures politiques menacent un avenir durable.

**C'est pourquoi nous présentons des solutions et des actions concrètes aux décideurs politiques actuels et futurs.**

Vous trouverez ci-dessous les trois points principaux de notre mémoire électoral.

1

## Éducation

Le secteur a besoin de jeunes bien formés. Il est regrettable que les formations d'imprimeur et de finisseur aient récemment été déplacées du TSO vers le BSO (en Flandre). Les entreprises sont contraintes de former elles-mêmes leurs nouveaux employés.

2

## Durabilité

L'industrie graphique est l'une des industries les plus recyclables en Europe, avec un taux de recyclage de plus de 73 %. Cependant, nous sommes confrontés à une perception de 'pollution' en raison des déchets de papier, et l'on pense que nous

ne faisons rien d'autre que de la déforestation. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Les labels FSC et PEFC garantissent une gestion forestière durable, avec une augmentation annuelle des surfaces forestières en Europe.

3

## Économie locale

Tout aussi important est l'impact du travail d'impression sur l'économie locale. Il permet aux entrepreneurs locaux de proposer leurs produits et services aux consommateurs. Les promotions et offres sont communiquées de manière claire et accessible. Tout cela contribue à l'économie locale et à l'emploi.

Lisez le mémoire électoral complet sur notre site Web :



➔ **Des questions ?** Contactez [marc.vandenbroucke@febelgra.be](mailto:marc.vandenbroucke@febelgra.be)

# Dans quelle mesure la réglementation sur la déforestation impacte-t-elle les entreprises graphiques ?

**L'Union européenne ne veut plus contribuer à la déforestation mondiale. Le nouveau règlement sur la déforestation (EUDR) interdit l'accès au marché pour les produits associés aux zones concernées par la dégradation des forêts. Il faudra désormais prouver que les produits sont 'zéro déforestation'. Le papier et les imprimés en papier, en tant que produits dérivés du bois, entrent dans le champ d'application de ce règlement. Le règlement n'est pas encore entré en vigueur, mais grâce à cette contribution, nous souhaitons vous fournir des informations sur ce que cela implique pour les entreprises graphiques.**

## **Les imprimés entrent dans le champ d'application**

Le règlement s'applique à sept matières premières et produits fabriqués à partir de celles-ci, qui contribuent à la déforestation et sont mis sur le marché de l'Union, importés ou exportés. Le bois fait partie de ces matières premières et c'est pourquoi le papier, le carton et les imprimés entrent également dans le champ d'application du EUDR. Sont concernés les imprimés en papier tels que les livres imprimés,

les brochures, les dépliants, les journaux, les revues et les périodiques, les livres d'images, de dessins ou de coloriage pour enfants, de musique, les plans, les cartes, les timbres, les billets de banque, les virements, les cartes postales, les calendriers, le matériel publicitaire, les catalogues, photos, images, ...

Les imprimés qui ne sont pas dérivés du bois (par exemple sur un support en plastique) ou qui sont constitués de papier ou de carton entièrement recyclés ne relèvent pas de l'EUDR. L'impression d'emballages relève du EUDR si elle est proposée sur le marché ou exportée seule, mais pas lorsqu'on l'utilise pour soutenir, protéger ou transporter un autre produit.

## **Interdiction**

Le papier, le carton ou l'imprimé ne peuvent être proposés, commercialisés ou exportés sur le marché de l'UE que si :

- il est zéro déforestation ;
- il est produit conformément à la législation du pays de production ;
- et s'il est accompagné d'une déclaration de diligence raisonnée.

## **Qu'est-ce que cela signifie pour les entreprises graphiques ?**

Toutes les imprimeries de l'UE (y compris la Belgique) sont concernées par l'EUDR lorsqu'elles utilisent du papier provenant de l'UE ou de l'extérieur de l'UE, dès qu'elles mettent des imprimés sur le marché ou exportent des imprimés en dehors de l'UE. Que vous soyez un acteur du marché ou un commerçant, une PME ou non et que les matières premières proviennent de pays présentant un risque de déforestation faible, standard ou élevé, vous devrez demander des déclarations de diligence raisonnée ou effectuer vous-même une diligence raisonnée. Selon Intergraf,

les imprimeurs seront dans la plupart des cas considérés comme étant des 'acteurs du marché'. Si le papier provient de l'UE et que vous êtes une PME, il vous suffira alors de saisir dans un outil en ligne le numéro de référence de la déclaration de diligence que vous recevez de votre fournisseur de papier. Si le document provient d'un pays extérieur à l'UE, les obligations de recherche varient selon qu'il s'agit d'une zone à risque faible, standard ou élevés. Certaines informations doivent alors être fournies sur la matière première ou le produit et notamment sur son origine.

Encore d'innombrables incertitudes L'EUDR entrera en vigueur pour les non-PME le 30 décembre 2024 et le 30 juin 2025 pour les PME. Cependant, de nombreuses incertitudes et lacunes subsistent quant à sa mise en œuvre pratique. On ne sait pas encore à quelle autorité de contrôle il faut s'adresser, il n'existe pas de système informatique pour l'échange des déclarations de diligence raisonnable et, en général, il y a encore beaucoup d'incertitudes quant aux informations exactes qui doivent être fournies. Lorsque nous en parlons à notre gouvernement, ils indiquent qu'ils attendent toujours des informations et des lignes directrices de la Commission européenne et qu'ils sont toujours en discussion au niveau européen. Cela ne change rien au fait qu'il est préférable de se préparer à cette législation et de savoir d'où proviennent les matières premières du papier que vous achetez.

Nous continuerons de surveiller cela de près et mettrons un guide reprenant toutes les informations relatives à l'application de cette législation à votre disposition dès que nous en saurons davantage.

 **Des questions ?** Contactez [jeroen.vaneetvelde@febelgra.be](mailto:jeroen.vaneetvelde@febelgra.be)

# Réforme en profondeur de la déduction pour investissement

Le régime de déduction pour investissement était devenu un tout incohérent et les taux et la liste des investissements avaient un besoin urgent d'être modernisés compte tenu des besoins de transition durable récemment attendus de la part des entreprises. Avec la loi 'portant des dispositions fiscales diverses' du 12 mai 2024, le système de déduction pour investissement a été réformé en profondeur. Le nouveau système s'appliquera aux investissements qui auront lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Une réforme nécessaire

La déduction pour investissement actuelle, qui est toujours en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, fait une distinction entre la 'déduction ordinaire pour investissement' et un certain nombre de déductions spéciales pour investissement pour des investissements spécifiques. Les taux de ces déductions spéciales sont calculés sur la base de l'indice des prix à la consommation et changent chaque année, ce qui n'améliore ni la sécurité juridique ni la prévisibilité.

La nouvelle déduction pour investissement répond à ce besoin car les taux sont fixés par la loi en pourcentage, de sorte qu'ils ne doivent plus être calculés ou recherchés annuellement.

En outre, la mise à jour tant attendue des technologies et des investissements autorisés a eu lieu, il existe de nouvelles exclusions, une base de calcul révisée, une rationalisation des procédures et une simplification à uniquement trois catégories ou 'voies'.

1

### Voie générale : la déduction de base

- Fixée à **10%** (2% en plus que la déduction forfaitaire actuelle, soit 8%).
- Uniquement pour les personnes physiques (entreprises

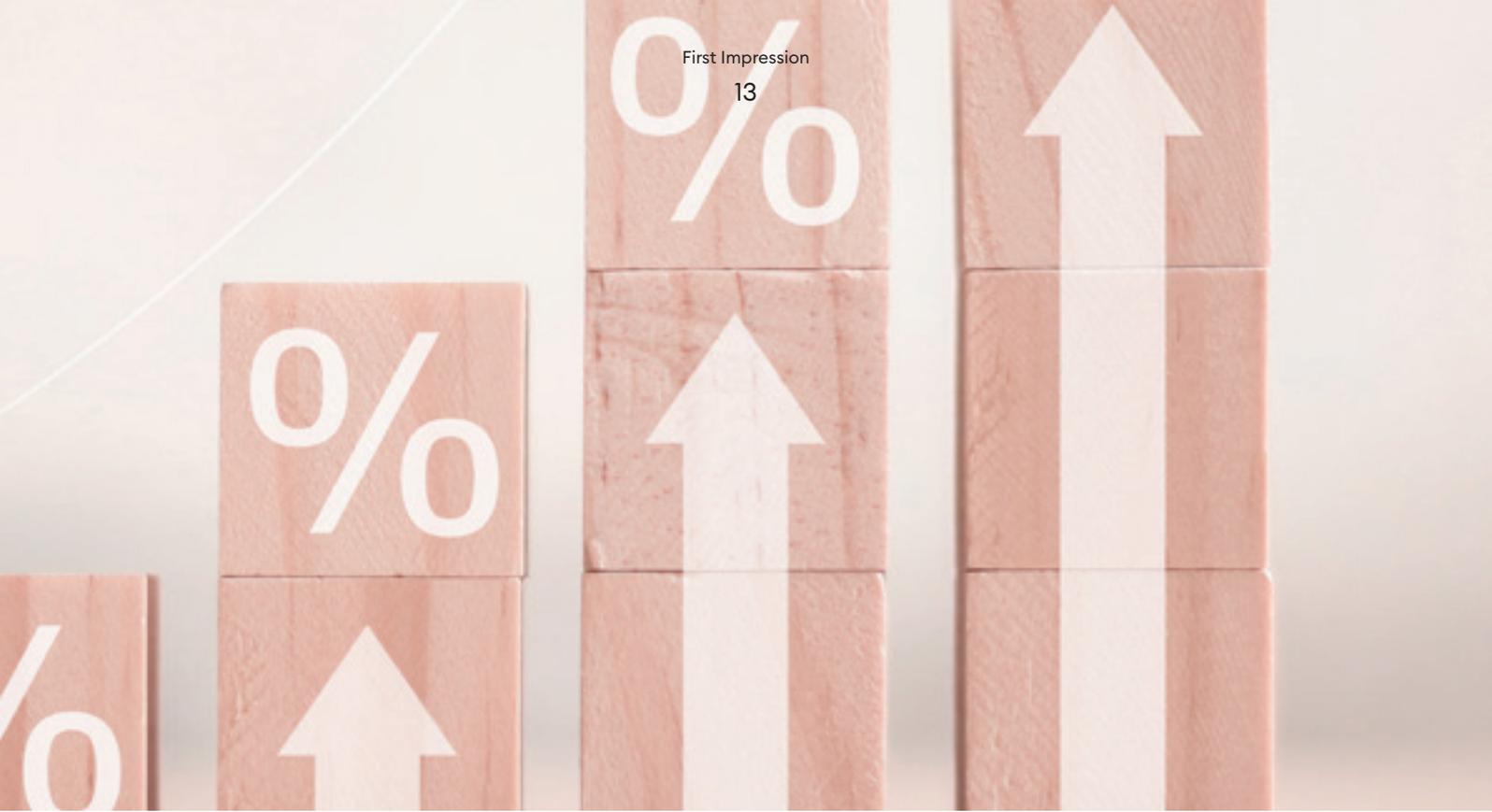
individuelles) et les petites entreprises.

- Il n'y a pas d'exigences spécifiques en matière de demande mais uniquement les formulaires 275U et 276U.
- Nouvelle exclusion : 'biens liés à des substances nocives pour l'environnement et le climat' (repris dans l'arrêté royal).
- Le taux est doublé pour les investissements des actifs fixes numériques et atteint **20%**.
- Cela est causé par les défis auxquels les PME sont confrontées dans la numérisation de leurs activités. Les investissements numériques envisagés dans ce cas-ci concernent les logiciels et équipements destinés à prendre en charge les systèmes de paiement et de facturation numériques, les systèmes de comptabilité numérique, les systèmes CRM numériques, les systèmes de plateformes numériques de commerce électronique et les systèmes numériques pour la sécurité des technologies de l'information et des communications.

2

### Voie ciblée : augmentation des déductions thématiques

- Fixée à **40%** pour les personnes physiques (entreprises



individuelles) et les petites entreprises, et à **30%** pour les autres entreprises.

- Il s'agit d'une augmentation relative aux 'déductions spéciales' actuelles, dont les taux sont de 20,5 %, 27,5 % ou 36,5 %.
- Les investissements doivent appartenir à l'une de ces quatre thématiques suivantes pour être éligibles :
  - Une consommation énergétique efficace et des énergies renouvelables ;
  - Des transports zéro carbone (moyens de transport non émetteurs de CO<sub>2</sub>) ;
  - Des investissements respectueux de l'environnement (immobilisations ayant un impact environnemental favorable tel qu'une consommation d'eau plus économe, moins de déchets, un cycle de production plus durable, etc.) ;
  - Le soutien aux investissements numériques liés aux trois types d'investissements précédents.
- Une liste exhaustive sera établie pour chacune de ces quatre thématiques d'investissement. Ces listes seront mises à jour tous les trois ans.
- Les certificats nécessaires doivent être présentés

(y compris l'attestation 'pas de préjudice déraisonnable à l'environnement').

- Exclusions : les entreprises en difficulté ou pour lesquelles il y a une injonction de récupération non exécutée et non pour les immobilisations pour lesquelles une aide régionale est demandée.

### 3

#### Voie spécifique : la déduction technologique

- Correspond à l'augmentation actuelle de la déduction pour investissement des brevets et des investissements écologiques en recherche et développement (R&D).
- Fixée à **13,5%**, et **20,5%** pour la déduction pour investissement échelonnés.
- Les taux de 13,5% et 20,5% de la nouvelle déduction technologique sont bien inférieurs au taux actuels (20,5% pour la déduction unique et 27,5% pour la déduction échelonnée). Selon le législateur, cela s'explique par le fait que les tarifs actuels sont liés à l'indice des prix à la consommation, qui a augmenté en raison d'une inflation exceptionnelle. Les nouveaux taux sont des taux fixes et les taux actuels seraient ramenés à ce niveau dans des circonstances normales.

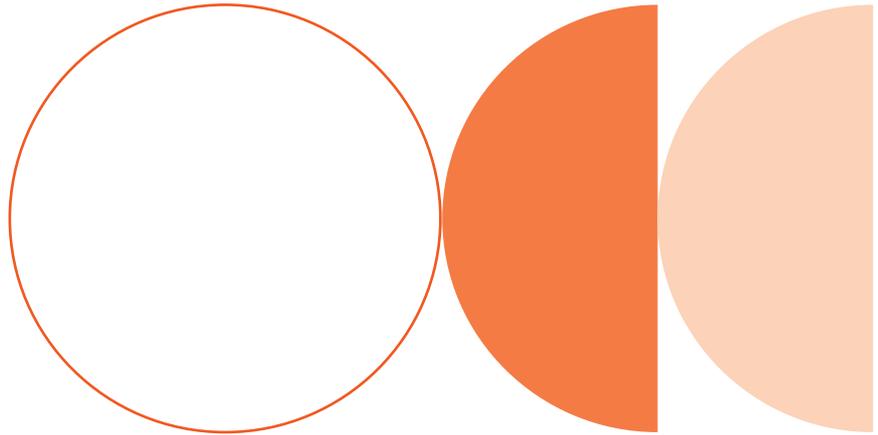
#### Changement de la base de calcul

Enfin, il y a un changement spécifique dans la base de calcul du nouveau régime de déduction pour investissement. Le précompte professionnel non versé (par exemple en cas d'exonération du précompte professionnel dans le cadre de la recherche scientifique) ne peut pas être inclus dans la base de calcul de la déduction pour investissement s'il est inclus dans la valeur d'acquisition ou la valeur d'investissement du capital fixe.

#### Conclusion

La déduction pour investissement est indispensable pour les entreprises qui investissent dans l'avenir. C'est donc une bonne chose qu'elle ait été simplifiée et modernisée et qu'elle comprenne des taux de déduction largement plus élevés. Nous vous recommandons d'en tirer le meilleur parti possible lors de vos investissements, entre autres, pour la transition numérique, environnementale et durable.

➔ **Des questions ?** Contactez [jeroen.vaneetvelde@febelgra.be](mailto:jeroen.vaneetvelde@febelgra.be)



# Impact des suspensions du **contrat de travail** sur les vacances annuelles

Depuis le 01.01.2024, de nouvelles règles s'appliquent concernant l'impact de certaines suspensions sur les vacances annuelles. Le principe de base selon lequel 'la première suspension compte' n'est plus d'application. En vue de la période des vacances à venir, nous souhaitons vous donner un aperçu des règles actuelles en vigueur.

## Vacances annuelles

Les vacances annuelles sont définies comme suit

- Les jours de congés légaux (pas de jours de RTT (= réduction du temps de travail), de repos compensatoire ou de jours fériés extralégaux) ;
- Les congés individuels ET collectifs.

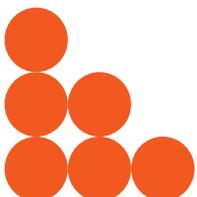
### 1. Incapacité de travail avant les vacances annuelles

- En raison d'une maladie ou d'un accident.
- Le travailleur récupère ses jours de vacances et peut les déplacer à un autre moment.
- Ceci s'applique également si le travailleur tombe malade ou a un accident **au cours du week-end** précédant les vacances annuelles.
- Pour les congés individuels, en tant qu'employeur, vous payez le salaire normal garanti pour les jours **d'incapacité de travail**.
- Les jours d'incapacité de travail qui coïncident avec les jours de

fermeture annuelle pour **congés collectifs** sont remboursés pour les **ouvriers** par la caisse d'assurance maladie.

### 2. Incapacité de travail pendant les vacances annuelles

- Les jours de vacances initialement prévus sont considérés comme des jours d'incapacité de travail donnant droit à un salaire garanti.
- Si le travailleur souhaite obtenir un salaire garanti et prendre ses jours de vacances annuelle à un autre moment, il doit suivre la procédure suivante :
  - Il informe immédiatement son employeur de son incapacité de travail et de son lieu de résidence s'il n'est pas à son domicile.
  - Il présente un certificat médical. La dispense de ne pas présenter de certificat médical pour le premier jour d'incapacité de travail au maximum 3 fois par année civile ne s'applique pas dans ce cas. Un modèle





de certificat médical existe, mais son utilisation est facultative.

- Les jours de vacances peuvent être pris par le travailleur ultérieurement. Toutefois, si le travailleur souhaite que ses jours de vacances se poursuivent à compter de la fin de la période d'incapacité de travail, il doit en faire la demande expresse à l'employeur au plus tard lors de la présentation de son certificat médical.

### 3. Jour férié pendant les vacances annuelles

Un jour férié ou de remplacement tombant pendant le congé annuel conserve sa qualité de jour férié et est payé comme tel.

### 4. Congé de maternité

Les jours de congé maternité ne peuvent pas être déduits du solde des jours de vacances, même en cas de fermeture collective d'une entreprise. Toutefois, depuis 2024, une travailleuse a la possibilité de reporter ses jours de congés annuels à une

date ultérieure dans la période de 24 mois suivant l'année de vacances si elle n'a pas pu les prendre avant la fin de l'année de vacances en raison de son congé maternité.

### 5. Petit chômage pendant les vacances annuelles

Dans ce cas, la première suspension prévaut toujours, à savoir le congé annuel. Le travailleur n'a pas droit à récupérer le(s) jour(s) de petit chômage.

### 6. Chômage économique

Lorsqu'une période de vacances, individuelles ou collectives, coïncide avec une période de chômage économique, la période de chômage économique expire. De plus, la période de chômage économique ne peut être prolongée par des jours de vacances.

### Une semaine de travail obligatoire doit être prévue dans les cas suivants :

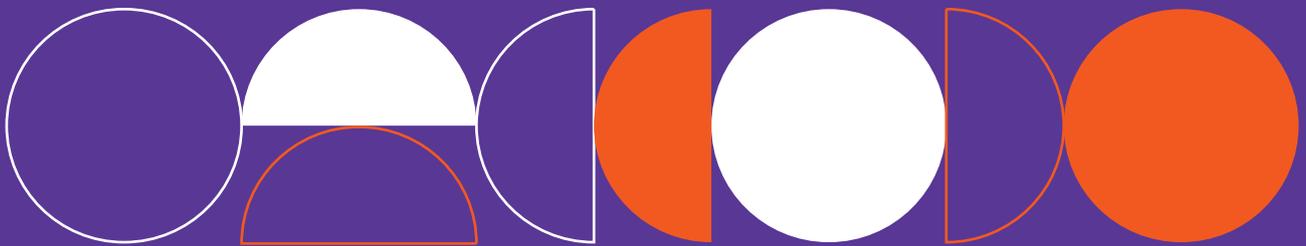
- La période de chômage économique atteint sa durée maximale lors des congés collectifs.

- La période de chômage économique atteint sa durée maximale à la fin de la semaine précédant le congé collectif.

➔ **Des questions ?** Contactez [kelly.ciancimino@febelgra.be](mailto:kelly.ciancimino@febelgra.be)

## QUESTION DU MOIS

# Suis-je obligé de remplir le **Car-Pass** lors du collage d'autocollant sur un véhicule ?



**Les sociétés de signalisation qui ont régulièrement des activités de collage sur des véhicules sont dans certains cas obligées d'indiquer le kilométrage sur le Car-Pass. Il est important de distinguer deux concepts : le car-wrapping et le lettrage. Mais quelle est exactement la différence ?**

**Le lettrage** fait référence à l'application d'autocollants reprenant principalement des lettres ou des chiffres ne modifiant pas complètement l'aspect général ou la couleur d'origine du véhicule. Des exemples en sont les coordonnées de l'entreprise, le nom de la société,

un site Internet, un petit logo, etc., sans film ni autocollant de fond apposé sur (une partie de) la carrosserie. Ce type de lettrage peut être réalisé sans connaissances techniques avancées. Elle consiste à appliquer les informations de l'entreprise sur le véhicule, mais ne vise pas à modifier l'apparence ou la couleur du véhicule en général. L'entreprise vise à s'identifier et à se 'faire connaître' à des fins publicitaires. Ce type d'autocollant peut se commander en ligne et être appliqué par tous.

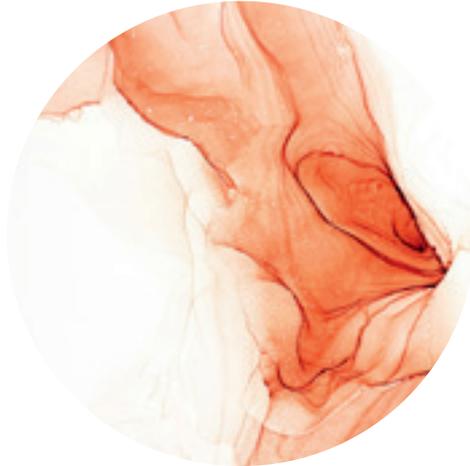
L'activité de **car-wrapping** consiste à appliquer des films autocollants ou vinyles sur le véhicule, ce qui modifie considérablement la couleur de base de la carrosserie ou des vitres. Ils peuvent couvrir la totalité ou une partie importante du véhicule. Ce type de travaux nécessite un certain savoir-faire et une technique plus avancée. Le car-wrapping est une technique utilisée en carrosserie pour l'habillage partiel (semi-recouvrement)

ou intégral (recouvrement total) d'un véhicule, avec une large gamme de finitions telles que le mat, le métallisé, le brillant ou le nacré. Ces travaux nécessitent souvent de l'ouverture du véhicule pour une finition soignée et altèrent considérablement l'aspect général et/ou la couleur d'origine du véhicule.

Lors du lettrage de véhicules, il n'y a aucune obligation de remplir le Car-Pass. Toute activité d'application d'autocollants comprenant plus que ces éléments de base est un car-wrapping et relève de l'obligation légale de déclarer le kilométrage à Car-Pass. Cette interprétation est utilisée par le SPF Economie et s'applique également aux contrôles.

➔ **Des questions ?** Contactez [marc.vandenbroucke@febelgra.be](mailto:marc.vandenbroucke@febelgra.be)

## PARTNER IN CREATIVITY



# TOYO INK EUROPE

## Impact élevé avec des encres à faible consommation d'énergie

Les racines de l'entreprise remontent à 1938, lorsque Jos Arets a fondé 'Drukinkten Arets'. Cette entreprise a commencé en tant que distributeur et est devenue un fabricant mondial d'encres et de vernis avec un vaste portefeuille de clients. En 2013, toutes les actions ont été vendues à Toyo Ink, désormais connu sous le nom d'artience Group, un géant japonais du secteur.

### Des encres innovantes à faible consommation d'énergie

Aujourd'hui, Toyo Ink Europe est toujours basé à Niel et est un leader mondial dans la production d'encres à faible consommation d'énergie. Forts de leur expertise dans les technologies **UV, LED et EB** (Electron Beam), ils produisent des encres, des vernis et des revêtements pour les **applications d'impression offset, flexo et sérigraphique**, en particulier pour l'impression commerciale, les étiquettes et l'emballage.

Toyo Ink Europe est à la pointe du développement d'encres à faible consommation d'énergie. Caroline Melis, Sales Manager explique : " Il existe de nombreux préjugés, mais les avantages sont clairs. **Les encres à faible consommation d'énergie sèchent plus rapidement, sont plus durables et ont un impact moindre sur l'environnement.** En particulier avec la technologie LED, vous consommez moins d'encre et évitez les composés organiques volatils (COV) nocifs. De plus, ces encres présentent d'**excellentes propriétés de désencrage**, ce qui est crucial pour le recyclage. C'est l'avenir de l'industrie".

### Qualité japonaise

La précision et la qualité japonaises sont profondément ancrées dans leur ADN. "Notre force réside dans notre propre production de pigments et de résines, qui nous donne un contrôle total sur le développement et la qualité de nos encres et revêtements, notre propre écosystème, pour ainsi dire", explique Caroline. "Nous sommes également un membre actif de l'EuPIA (European Printing Ink Association), ce qui nous permet d'être bien informés sur la législation future. Nous avons récemment reformulé notre principale gamme de produits, la rendant ainsi évolutive."

### Une offre complète

"Alors que nous mettons le focus sur les encres à faible consommation d'énergie, que nous sommes fiers de produire en Belgique, nous proposons une large gamme de produits de notre groupe artience. Nous avons également des encres conventionnelles dans notre portefeuille afin de pouvoir proposer une offre complète qui répond aux besoins de nos clients".

Ces clients sont souvent les imprimeurs en personne. "Nous aimons entretenir un contact direct avec le client. Cela nous permet de réfléchir et de réagir rapidement. Les clients attendent un contact direct avec le site de production, surtout dans un domaine aussi technique", précise Caroline.

artience Group compte aujourd'hui 8 000 collaborateurs, 68 filiales dans 24 pays et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,9 milliard d'euros. Ces chiffres le place à la cinquième place sur le marché mondial des encres et des vernis.

**artience**  
TOYO INK EUROPE

## ACTIVITÉS



# Les points forts du Print Matters 2024

## La conférence Intergraf

La dernière édition de la conférence Print Matters a rassemblé un nombre impressionnant de plus de 85 professionnels de l'industrie de 20 pays différents. L'événement était organisé par Intergraf et NOPA (Nordic Printing Association). Cet événement annuel sert de plateforme aux fédérations industrielles nationales, aux imprimeurs, aux fournisseurs et aux conférenciers qui se réunissent pour partager leurs visions et leurs expertises.

L'événement a stimulé les discussions entre pairs relatives aux questions urgentes au sein de l'industrie, avec un accent particulier mis sur la recherche, la lecture, les tendances commerciales et la durabilité dans l'industrie graphique.

Le programme Print Matters 2024 a été conçu pour offrir une vision

prospective de l'industrie graphique. Les participants ont approfondi l'impact de l'intelligence artificielle sur l'impression, explorant à la fois les risques et les opportunités. La conférence a présenté les récentes recherches d'Intergraf comparant les communications imprimées et numériques en termes d'efficacité, de durabilité et de préférences des consommateurs, fournissant ainsi des informations précieuses aux participants. L'ordre du jour comprenait des études de cas, des discussions sur la législation européenne, des analyses de risques liés à la chaîne d'approvisionnement, l'exploration des changements dans la dynamique de la distribution de l'imprimé et le rôle de l'industrie graphique dans le développement de l'alphabétisation. Ceci n'est qu'une petite sélection des (dix) keynotes qui ont été présentées :

**Bernd Zipper**, PDG de zipcon consulting GmbH, a prononcé un discours dans lequel il a formulé ses principales conclusions sur drupa 2024, le plus grand au monde. Présentée comme une drupa 'higher - faster - further', l'événement a démontré le passage de la production de masse à la personnalisation de masse, en mettant l'accent sur des séries plus variées et plus petites adaptées à des régions, des langues et des publics cibles spécifiques. Après une interruption de 8 ans, drupa reste la référence cruciale du marché,

surtout depuis que l'industrie est en train de se remettre de la pandémie. Des tendances importantes sont attendues pour drupa 2028, avec des fabricants clés développant davantage de presses d'impression numérique.

**Riley McNulty**, vice-president Customer Experience and Consulting chez Keypoint Intelligence, a parlé des développements clés de l'industrie graphique européenne :

- Le marché européen continue de se consolider progressivement.
- Les investissements en capital devraient augmenter en 2024 grâce à drupa.
- Alors que les principaux fournisseurs de technologies établis continuent de dominer, la concurrence s'installe.
- À mesure que l'IA s'accélère, son impact se fera sentir d'une manière qui doit encore faire ses preuves.
- La robotique aura probablement un impact plus rapide que ce que le marché prévoit.

**Pien Haks**, lauréate de l'Intergraf Young Talent Award 2024, a partagé son point de vue avec une approche jeune sur la manière dont l'intelligence artificielle transforme le lieu de travail. Elle a souligné l'importance pour tous les professionnels de maîtriser l'IA. Elle considère l'IA comme un assistant intelligent, mais sans plus (pour l'instant).

## ACTIVITÉS

# Save the date!

Nous avons clôturé le printemps avec notre Assemblée Générale, mais les préparatifs pour l'automne battent déjà leur plein. Après l'été, nous reprenons le chemin de la rentrée avec une nouvelle série d'événements inspirants.

Sortez votre agenda et notez les dates suivantes :

**26 septembre**

PrintBar Flandre occidentale

**3 octobre**

Séminaire : Managing Gen Z in the workplace

**17 octobre**

PrintBar Limbourg & Brabant flamand

**19 novembre**

Meet & Learn  
Toyo Ink Europe

**28 novembre**

PrintBar Bruxelles & Wallonie



en collaboration avec



**17 & 18 septembre 2024**  
Flanders Expo Gent

Les **membres de Febelgra** reçoivent grâce au partenariat avec Empack une réduction sur le prix du stand.

Intéressé ? Envoyez un e-mail à [info@febelgra.be](mailto:info@febelgra.be)

POWERED BY



**Febelgra**  
united in  
graphics

## SALAIRES ET INDICES

## update chiffres

	Indice santé	Indice lissé
aoû 23	128,82	125,31
sep 23	127,52	125,35
oct 23	128,30	125,65
nov 23	128,55	125,73
dec 23	129,53	125,91
jan 24	130,19	126,56
feb 24	130,95	127,21
mar 24	131,75	127,99
avr 24	130,85	128,32
mai 24	131,42	128,62

**Ouvriers CP 130**

Le disque de stabilisation de 130,27 n'a pas été dépassé en mai. Les salaires barémiques n'ont par conséquent pas été indexés.

Selon les prévision du Bureau fédéral du Plan, le disque de stabilisation ne sera plus dépassé en 2024, ce qui n'entraînera plus d'indexation des salaires barémiques en 2024.

**Employés CP 200**

Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2025 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2024 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2023.

La prévision du pourcentage d'indexation au **01.01.2025** s'élève à **3,25%**.

**Pourcentages onss au 01.01.2024**

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,98	12,67	12,73	5,41	7,10	7,16
Fonds de sécurité d'existence	1,61	1,91	1,91	0,23	0,23	0,23
<b>Total montants employeur</b>	<b>32,47</b>	<b>34,46</b>	<b>34,52</b>	<b>25,52</b>	<b>27,21</b>	<b>27,27</b>

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

**Charges sociales ouvriers (CP130)**

à partir du 01.04.2024	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2066	20,66%	1,2987	29,87%	1,5070	50,70%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0243	2,43%	0,0251	2,51%	0,0251	2,51%
<b>Charges sociales</b>	<b>1,5293</b>	<b>52,93%</b>	<b>1,5293</b>	<b>52,93%</b>	<b>1,5293</b>	<b>52,93%</b>
<b>Charges sociales salariales</b>	<b>1,8696</b>	<b>86,96%</b>	<b>2,0112</b>	<b>101,12%</b>	<b>2,3298</b>	<b>132,98%</b>

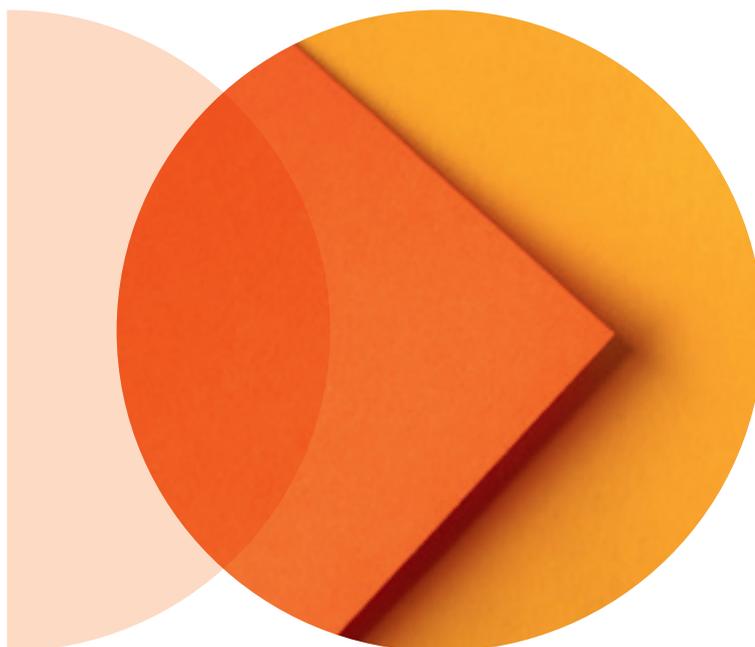
Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

**Charges sociales employés (CP 200)**

à partir du 01.01.2024	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
<b>Charges sociales</b>	<b>1,3096</b>	<b>30,96%</b>
<b>Charges sociales salariales</b>	<b>1,7538</b>	<b>75,38%</b>

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*		
Année	Date	Index
<b>2024</b>	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
<b>2023</b>	01.02.2023	202,89
<b>2022</b>	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
<b>2021</b>	01.01.2022	180,43
	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93



\*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
<b>31.05.2024</b>	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
<b>30.04.2024</b>	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
<b>31.03.2024</b>	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32
<b>29.02.2024</b>	356,36	356,64	369,57	357,82	381,32
<b>31.01.2024</b>	354,63	354,89	366,85	357,82	375,88
<b>31.12.2023</b>	358,08	358,39	380,82	366,71	394,94
<b>30.11.2023</b>	362,39	361,89	382,19	366,71	397,67
<b>31.10.2023</b>	364,12	367,13	383,30	368,93	397,67
<b>30.09.2023</b>	373,61	375,87	388,24	373,37	403,11
<b>31.08.2023</b>	379,65	380,24	395,16	384,48	405,84
<b>31.07.2023</b>	390,00	388,98	399,00	386,71	411,28
<b>30.06.2023</b>	395,00	402,97	413,33	404,49	422,18
<b>31.05.2023</b>	415,23	410,84	428,42	415,60	441,24
<b>30.04.2023</b>	428,15	419,58	443,51	426,71	460,31

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site [www.febelgra.be](http://www.febelgra.be) sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

## EN BREF

# Notre bande dessinée reconnue au patrimoine immatériel



**La bande dessinée belge est reprise sur la liste du patrimoine culturel immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale.**

"La bande dessinée, neuvième art, est sans aucun doute l'un des symboles les plus importants de Bruxelles et de son identité. Une véritable spécialité bruxelloise, enfin reconnue au patrimoine culturel immatériel", déclare la secrétaire d'Etat Ans Persoons. Dans une prochaine étape, Ans Persoons souhaite désormais que la bande dessinée belge soit reconnue et remporte le titre du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Elle espère obtenir ce titre en 2029, à l'occasion du centenaire de la première parution de la bande dessinée Tintin.

## Les Impressionneurs vous attendent en bord de mer

**Cet été, Les Impressionneurs se rendent au Q-Beach House à Ostende, le bar de plage pop-up de la station radio Q-Music. Du 29 juin au 1er septembre, les touristes (d'un jour) peuvent y envoyer gratuitement des cartes postales amusantes à leurs proches. D'ailleurs qui n'aurait pas envie de recevoir une carte postale surprise dans sa boîte aux lettres ?**

Avec un nombre estimé à environ 280.000 visiteurs, Les Impressionneurs ne feront qu'accroître la notoriété de leur marque. Par le biais de faits amusants et de citations sympathiques, ils informeront sur l'effet et la durabilité de l'imprimé. Ceux qui ne sauront pas nous rejoindre à Ostende auront également l'occasion d'entendre les Impressionneurs sur les ondes de Q-music.

Alors connectez-vous à Q ou passez nous voir et dégustez de délicieux cocktails, tapas avec une touche d'impression en notre compagnie. Que le soleil soit de la partie !



**LES IMPRESSIONNEURS**  
L'IMPRIMÉ IMPRESSIONNE.

## FOCUS SUR LE PAPIER



## Cyclus – Papier de qualité supérieure 100 % recyclé

À la recherche d'un papier éco-responsable offrant d'excellentes performances d'impression tout en contribuant à la protection de l'environnement ? Avec Cyclus, vous faites le choix du développement durable et de la qualité. Doté d'une blancheur naturelle, ce papier 100 % recyclé assure une reproduction fidèle des images.

### Le plus grand nombre de certifications environnementales

Le papier Cyclus garantit le plus faible impact environnemental et soutient une croissance durable. Aucun agent de blanchiment chimique n'est utilisé pendant la production, et la consommation d'eau et d'électricité est considérablement plus faible que pour la production de papier à partir de fibres vierges. Grâce à la qualité des matières premières, à leur réutilisation rationnelle, à l'utilisation d'énergies renouvelables, à la gestion de l'eau et des sols et à l'équité sociale, Cyclus a obtenu les certifications, labels et scores environnementaux suivants :

FSC® Recycled, Ange Bleu, Ecolabel européen et la note maximale de 5 étoiles selon le Green Star System™ d'Antalis.

### Deux qualités

#### Cyclus Offset

Cyclus Offset se distingue comme le papier non couché 100% recyclé idéal pour des impressions remarquables. Un produit résolument moderne tout en conservant une authenticité certaine, dont la blancheur particulière (CIE 150) est obtenue sans le moindre azurant optique ni actif de blanchiment chimique. Ultra doux et d'une texture parfaitement homogène, Cocoon Offset séduit au toucher et rehausse naturellement le rendu visuel.

#### Cyclus Silk

Cyclus Silk est un papier couché demi-mat 2 faces 100% recyclé. La finition satinée du papier apporte une véritable touche finale aux publications en associant grandes zones de texte et les images au piqué pointu. Cyclus Silk distille au toucher une incomparable sensation de

douceur qui rehausse la valeur de votre publication.

### Applications

Le papier non couché Cyclus Offset est parfait pour une large gamme d'applications, notamment le papier à en-tête, la communication d'entreprise, les factures, le mailing direct et les cartes-réponses. Le papier couché Cyclus Silk est idéal pour des impressions haut de gamme, telles que des affiches, imprimés publicitaires, magazines, brochures et cartes d'adresse.

### Conseils en matière d'impression et de finition

Cyclus Offset est certifié HP Indigo et convient aux presses numériques à toner sec. Cyclus Silk convient aux presses numériques à toner sec.

Vous souhaitez en savoir plus sur les papiers Cyclus ? Contactez Antalis au [print.be@antalis.com](mailto:print.be@antalis.com) - +32 (0)2 451 12 00 ou visitez le site web [www.antalis.be](http://www.antalis.be).

**First Impression** est imprimé sur du **Cyclus Offset** 115 g/m<sup>2</sup>.  
La couverture est imprimée sur du **Cyclus Offset** 190 g/m<sup>2</sup>.



Partners in creativity

 **EASYPAY GROUP**  
INNOVATION IN HR

 **Monizze**

 **antalis** EM  
Just ask Antalis

 **SELECT** | **b3ople**

 **artience**  
TOYO INK EUROPE

 **Lab9** PRO

 **oud papier**  
JOZEF MICHEL

 **Canon**

 **VINK**  
print-inkjet and more

 **DATALINE**  
Digital Press Solutions

 **WINTER & COMPANY**  
Direct Ink Coverage  
since 1922

 **Paper Nature**  
100% FSC

 **SARPI**  **VEOLIA**

 **PAPYRUS** 

 **HEIDELBERG**